

RAPPORT
Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales
Groupe de travail 1

Madrid – 4 juillet 2008
9 h 30 – 13 h

Introduction

Le président a accueilli les membres et présenté des excuses de la part de Kara Brydson et Helen McLachlan. Le rapport de la dernière réunion et l'ordre du jour de celle-ci ont été adoptés sans commentaire.

Conseils du CIEM

Martin Pastoors a présenté les conclusions des évaluations de stocks du CIEM pour 2008 et des conseils pour 2009. Au début de la présentation, Martin a informé le groupe de travail des modifications au sein du CIEM visant à améliorer le processus d'évaluation, notamment :

- Un Comité consultatif (ACOM) au lieu des trois précédents (ACFM, ACME, ACE). Cette nouvelle méthode permet une planification en collaboration et une approche intégrée des conseils. Mike Sissenwein est le nouveau président de l'ACOM.
- A la demande de la CE et de la Norvège, le CIEM opère désormais selon un nouveau calendrier pour les conseils : 70 % des conseils sur les pêches sont publiés avant l'été. Ceci a entraîné une pression importante sur les groupes d'experts, mais les intervenants disposent de plus de temps pour les consultations.
- Le nouveau système consultatif a des liens plus directs avec les groupes d'experts
- Il reste un certain nombre de mesures à mettre en œuvre en vertu des nouveaux systèmes au sein du CIEM, notamment :
 - Les ateliers de données qui comprendront des intervenants et des scientifiques pour discuter d'une meilleure intégration des connaissances/données apportées par les intervenants au processus d'évaluation. Ces groupes de travail sont prévus pour fin 2008/début 2009.
 - Une meilleure intégration entre les domaines – le CIEM tend vers une approche plus axée sur les pêches (plutôt que les stocks) afin d'incorporer plus d'informations sur la composition des prises, les données relatives à l'effort, les déchets
 - Davantage de liens avec l'écosystème – le CIEM prendra en compte les effets des facteurs environnementaux sur les pêches ainsi que les effets de la pêche sur l'écosystème, à savoir par les problèmes de prises.

Pour 2009, le CIEM n'a pas donné de nouveaux conseils pour de nombreux stocks et a simplement réitéré les conseils de l'année dernière. Ceci a été fait pour les stocks pour lesquels les données sont trop faibles pour justifier une révision. De plus, une évaluation complète (avec quelques modifications) a été effectuée pour les langoustines et pour la première fois, le CIEM fournit des conseils sur les raies. Les conseils sont les suivants :

○ ***Le cabillaud dans la zone VIa***

L'évaluation du cabillaud dans la zone VIa est une évaluation basée sur les prises, avec des données remontant à 1994. Elle est graduée avec une enquête sur le poisson de fond écossais et comprend des estimations des retraits non comptabilisés. Par le passé, il y a eu d'importants débarquements non signalés mais ceci s'est récemment amélioré grâce à une application plus stricte. Un plan de reconstitution des stocks de cabillaud a été mis en place en 2004, mais le recrutement et le volume de stocks restent faibles, cependant la catégorie de l'année 2005 montre quelques améliorations. De plus, dans ces stocks de cabillaud, il est difficile de séparer le taux de mortalité total du taux de mortalité causé par les pêches et/ou du taux de mortalité naturel ; certains éléments indiquent un taux de mortalité naturel en augmentation. Etant donné cette situation, les conseils du CIEM pour ce stock est d'arriver à un taux de prise de zéro.

○ **L'églefin dans la zone VIa**

L'évaluation de l'églefin est basée sur les données relatives aux débarquements et aux déchets, combinées à des études de recherche sur les engins. Les données relatives aux prises pour la période entre 1995 et 2005 n'ont pas été utilisées dans le cadre de l'évaluation. L'évaluation indique que le stock est en déclin, que le recrutement est faible et que la biomasse féconde du stock est en dessous des valeurs Bpa. Cependant, ceci ne semble pas être causé par les pêches car la mortalité par pêche est aux alentours des valeurs Fpa. Une situation similaire est constatée au niveau du stock d'églefin aux îles Féroé et ceci semble provoqué par des facteurs environnementaux externes. Toutefois, même en l'absence de la pêche, le stock ne peut pas être reconstitué à la valeur Bpa, par conséquent le CIEM recommande la fermeture de la pêche en 2009 et l'élaboration d'un plan de reconstitution des stocks comme condition préalable à toute réouverture.

○ **L'églefin dans la zone VIb**

Ce stock se porte bien, avec une biomasse féconde bien au-dessus des valeurs Bpa et une mortalité par pêche en dessous des valeurs Fpa. L'évaluation est quelque peu « bruyante » mais il n'y a aucun parti pris apparent. Le CIEM pense qu'il y aura peu d'avantages pour le rendement à long terme si la pêche augmente ; par conséquent, il recommande de limiter les prises à 6490 tonnes en 2009 et les débarquements à 4330 tonnes.

○ **Les langoustines**

L'évaluation utilisée pour ce stock est une enquête TV, cependant le CIEM a l'intention d'entreprendre une révision de cette méthode d'évaluation en 2009, car on pense qu'elle ne peut pas être utilisée pour des estimations absolues d'abondance. L'introduction de la réglementation des "acheteurs et vendeurs" en 2006 a considérablement resserré les niveaux de rapports pour les langoustines et les débarquements 2006/2007 sont considérés comme étant fiables et en général, les enquêtes TV générales et les tendances de taille moyenne suggèrent que les stocks semblent être exploités à un niveau durable. Les conseils du CIEM indiquent que la hausse des pêches de langoustines ne devrait pas être autorisée par rapport à 2006-2007 et les niveaux suivants sont suggérés pour les unités de gestion :

- ≤ 4100 tonnes pour le stock du Minch du Nord
- ≤ 5000 tonnes pour le Minch du Sud
- ≤ 5700 tonnes pour l'estuaire du Forth (Firth of Forth)

○ **Le lieu noir dans les zones VI et IV**

Les débarquements restent constants et la mortalité par pêche reste faible et en dessous des valeurs Fpa. La biomasse féconde du stock augmente et est au-dessus des valeurs Bpa, cependant il est difficile d'estimer le rendement par recrue. Les débarquements en général sont bien en dessous du TAC (total autorisé des captures) et le CIEM recommande qu'un plan de gestion international soit mis en place pour ce stock.

○ **Autres espèces**

Aucun nouveau conseil pour les stocks suivants dans l'ouest de l'Ecosse :

- La baudroie (lotte) dans les zones IIIa, IV et VI
- La cardine dans la zone VI : conseils
- Le merlu (ouest de l'Ecosse)

Les informations disponibles pour ces stocks n'ont suggéré aucun changement de statut par rapport aux évaluations de 2007, par conséquent, les conseils pour 2009 restent les mêmes que pour 2008. Cependant, on reconnaît que pour des stocks comme la baudroie, de nombreux efforts sont fournis par le secteur et les Etats membres pour améliorer les données disponibles pour ces pêches. Les informations avancées aideront les scientifiques à examiner et étalonner les évaluations.

Discussion ouverte et recommandations

Le président a ouvert la discussion et a demandé des commentaires de la part des membres. Les commentaires suivants ont été apportés pour chaque espèce :

Cabillaud : il est important de noter qu'un certain nombre de changements positifs ont lieu dans ce stock, le rendement par recrue augmente et le taux de mortalité diminue. Il est également important de noter que le taux de mortalité constaté dans ce stock est largement dû à la mortalité naturelle. On note aussi que ce que l'on voit sur le terrain est très différent de ce qui ressort dans les évaluations.

Il est recommandé qu'une limite des valeurs Fpa soit établie pour cette espèce et que le CIEM cesse de fournir ses conseils selon les niveaux de biomasse, car il est largement accepté que les niveaux de biomasse comme la valeur Blim sont fixés à des niveaux trop élevés et sont impossibles à atteindre. Il est également important que le travail commence sur les causes et les niveaux réels de la mortalité naturelle de ce stock.

Eglefin : on a discuté du statut du stock dans la zone VIa. Le CIEM a noté qu'il est difficile d'expliquer ce qui est arrivé au stock, mais indique que ce stock, ainsi que celui des îles Féroé, suivent une tendance similaire, qui peut mettre en évidence l'impact de facteurs environnementaux externes. En ce qui concerne les conseils pour le stock dans la zone VIb, les membres ont été dans l'ensemble déçus du groupe de travail ; même si le stock se porte bien, des réductions du TAC sont toujours proposées.

Il est recommandé qu'un plan de gestion à long terme soit proposé pour l'églefin dans la zone VIa. Pour l'églefin dans la zone VIb, il est recommandé que la Commission NE réduise PAS les niveaux de TAC aux niveaux des prises, car ceci signifierait une réduction de 30 % du TAC et nuirait à la relative stabilité.

Merlu : le fait que les stocks de merlu n'aient pas été réévalués a déçu, étant donné que les scientifiques et le secteur reconnaissent en général que les évaluations effectuées n'avaient pas de sens.

Langoustines : une fois encore, on a été déçu que les conseils soient basés sur le maintien du niveau des prises plutôt que sur les TAC ; il a été recommandé que ceci ne soit pas corroboré.

Ateliers de compilation des données : enfin, il a été recommandé que les CCR et le CIEM travaillent en étroite collaboration pour préparer les ateliers de compilation des données du CIEM fin 2008/début 2009 afin de combler les lacunes de données les plus pertinentes dans l'évaluation et la façon dont le secteur et les CCR peuvent travailler pour ce faire.

Mesures de conservation techniques

Le président a présenté les deux documents suivants desquels discuter dans le cadre du groupe de travail :

- COM (2008) 324 Proposition finale d'un règlement du Conseil au sujet de la conservation des ressources halieutiques grâce à des mesures techniques
- Document officiel de la CE sur des mesures de conservation techniques spécifiques pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Le président a invité François Thérêt de la Commission européenne à expliquer la raison d'être de ces documents. François a expliqué que le premier document a été présenté au Conseil à des fins de discussion et qu'il définit la ligne générale de la mise en place de mesures de conservation techniques dans les eaux européennes. Le second est un document officiel qui définit des mesures de conservation spécifiques pour les Eaux occidentales septentrionales. On ne sait pas encore très bien si ce document officiel sera mis en annexe au règlement ou sera émis sous forme d'un règlement distinct.

François a expliqué que la Commission a l'intention de simplifier et de régionaliser le règlement sur les mesures de conservation techniques ; ils ont regroupé toutes les lois concernant toutes les espèces et les pêches d'une zone dans un même ensemble. Alors que les deux documents doivent être examinés ensemble, la Commission accueillerait volontiers des commentaires sur le document officiel en particulier. Il a également indiqué qu'alors qu'il est improbable que le document officiel soit converti en une loi avant Noël, des commentaires de départ seraient les bienvenus d'ici septembre.

Discussion ouverte et recommandations

Document Com 324 : comme ce document est au niveau du Conseil, il a été convenu que les membres devaient passer par leurs Etats membres pour faire des propositions ou des modifications.

Document officieux de la CE : un certain nombre de membres sont intervenus sur le détail du document officieux et sur les points qui devraient être modifiés afin de refléter les réalités opérationnelles des flottes de la zone. Ces éléments ont été notés par la Commission, mais il a également été noté qu'un examen plus détaillé de ce document serait nécessaire dans les semaines à venir. Il a été accepté que le CCREOS établirait un groupe de réflexion qui devrait se réunir en septembre/octobre afin de discuter de ce document officieux et de formuler des conseils pour la Commission. Il a été convenu que ce groupe de réflexion reste restreint et soit composé de spécialistes et d'experts techniques. Le secrétariat se chargera de recueillir les commentaires sur le document et d'informer de la date de la réunion.

Crise du carburant

Le président a présenté ce point en notant qu'il s'agissait d'un problème très préoccupant pour tous les membres du secteur de la pêche et a indiqué que le CCREOS devait travailler à développer des options tangibles afin d'aider à gérer ou à réduire toute conséquence pour le secteur de la pêche. Il a souhaité la bienvenue à l'économiste Sébastien Metz de l'autorité des poissons marins à la réunion et lui a demandé de présenter une analyse économique de la situation. La présentation de Sébastien est disponible sur le site Web du CCREOS.

Discussion ouverte et recommandations

Les membres du groupe de travail ont bien accueilli l'analyse qui, selon eux, allaient dans le même sens que leurs réclamations de ces derniers mois. Ils ont également bien accueilli la réponse du Commissaire Borg à cette question et ont reconnu que des efforts importants étaient faits au sein de la Commission pour proposer des solutions visant à surmonter ce problème.

Les membres ont par conséquent convenu qu'une lettre devait être envoyée à la Commission et au Conseil avant le 15 juillet afin de demander à ce que les propositions mentionnées par la Commission le 19 juin soient acceptés en dernier par le Conseil. Le président a accepté de rédiger cette lettre et de l'envoyer au Secrétariat afin qu'elle circule et soit acceptée par le Comité exécutif avant le 15 juillet.

Clôture de la réunion

Le président a clôturé la réunion et a remercié les membres d'être venus.

Président : Bertie Armstrong
Rapporteur : Patricia Comiskey